

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MESURES DANS LE SECTEUR JEUNESSE | CORONAVIRUS

1. Remarques Générales

Mesures applicables à toutes les activités extrascolaires et aux activités de jour (jusqu'à 18 ans inclus)

- Pas de compétitions ou autres contacts avec des équipes ou des groupes (d'âge) en dehors de sa propre équipe ou de son groupe d'âge.
- Aucun changement de bulle pendant toute la durée de l'activité, y compris pendant le repas.
- Il est vivement conseillé de limiter le nombre de hobbies en groupe à un hobby par enfant ou par jeune.

Directives supplémentaires pour les personnes assurant l'encadrement/personnes responsables :

- Respect des règles en vigueur en ce qui concerne le port du masque et les distances de sécurité à tenir avec les collègues assurant l'encadrement/collègues responsables
- Les personnes assurant l'encadrement/personnes responsables prennent leur repas séparément et individuellement. Pendant le moment du repas, les personnes assurant l'encadrement peuvent être présentes en portant un masque.

Respect des directives déjà connues et appliquées.

- Pas de personnes extérieures non nécessaires
- Port du masque et respect des distances de sécurité obligatoires pour les parents lorsqu'ils déposent et reprennent leurs enfants.

Mesures supplémentaires pour les jeunes de 13 à 18 ans inclus

- Les activités sont annulées s'il y a un risque que les participants ne doivent se rendre à l'intérieur à un moment donné (en cas de mauvais temps, de pluie...).
- Les jeunes peuvent uniquement se rendre à l'intérieur pour aller aux toilettes individuellement.
- Les activités sont obligatoirement organisées à l'extérieur.

Ce règlement s'applique également au fonctionnement local des plaines de jeux et à l'enseignement artistique à temps partiel, mais pas à l'accueil extrascolaire, à la garderie, à l'école des devoirs et à l'offre spécifique d'activités pour les enfants vulnérables, en retard d'apprentissage, etc. L'aide à la jeunesse reste garantie.

Ce protocole s'applique sans préjudice au protocole lié au décrochage scolaire et social.



			Du 1er février 2021 au 12 février 2021 inclus ET du 22 février 2021 au 1er mars 2021 inclus	Du 13 février 2021 au 21 février 2021 inclus
Capacité d'accueil	Jusque 12 ans accomplis	Intérieur:	Bulle(s) de 10 personnes (encadrants non compris) Plusieurs bulles strictement séparées sont possibles.	Bulle(s) de 25 personnes (encadrants non compris) Plusieurs bulles strictement séparées sont possibles.
		Extérieur:	Bulle(s) de 10 personnes (encadrants non compris) Plusieurs bulles strictement séparées sont possibles.	Bulle(s) de 25 personnes (encadrants non compris) Plusieurs bulles strictement séparées sont possibles.
	À partir de 13 ans et jusque 18 ans accomplis	Intérieur:	Interdit Sauf dans le cadre du protocole lié au décrochage scolaire et social	Interdit Sauf dans le cadre du protocole lié au décrochage scolaire et social
		Extérieur:	Bulle(s) de 10 personnes (encadrants non compris) Plusieurs bulles strictement séparées sont possibles.	La taille du groupe est limitée à 25 personnes - autant que possible, il est préconisé de conserver des bulles de 10 personnes. Plusieurs bulles strictement séparées sont possibles.
Activités	Jusque 12 ans accomplis sur le lieu habituel de l'activité (Y compris stage sans nuitées)	Intérieur:	Autorisé (bulle(s) de 10 personnes, encadrants non compris) ↳ se référer à la capacité d'accueil	Autorisé (bulle(s) de 25 personnes, encadrants non compris) ↳ se référer à la capacité d'accueil
		Extérieur:	Autorisé (Bulle(s) de 10 personnes, encadrants non compris) ↳ se référer à la capacité d'accueil	Autorisé (Bulle(s) de 25 personnes, encadrants non compris) ↳ se référer à la capacité d'accueil
	À partir de 13 ans et jusque 18 ans accomplis sur le lieu habituel de l'activité (Y compris stage sans nuitées)	Intérieur:	INTERDIT	INTERDIT
		Extérieur:	Autorisé (Bulle(s) de 10 personnes, encadrants non compris) ↳ se référer à la capacité d'accueil	Autorisé La taille du groupe est limitée à 25 personnes - autant que possible, il est préconisé de conserver des bulles de 10 personnes
	Avec public	INTERDIT		
	Extra-muros	Autorisé : (Bulle(s) de 10 personnes, encadrants non compris) ↳ OBLIGATION de se référer à la capacité d'accueil du protocole Jeunesse ET ↳ OBLIGATION de respecter le protocole en vigueur dans le secteur concerné, si celui-ci est plus strict		
	Séjours à l'étranger (UE - International)	INTERDIT		
	Formations pour les animateurs	Non-résidentiel	Autorisé en extérieur à partir de 13 ans jusque 18 ans accomplis ↳ se référer à la capacité d'accueil	Autorisé en extérieur à partir de 13 ans jusque 18 ans accomplis ↳ se référer à la capacité d'accueil
		Résidentiel	INTERDIT	INTERDIT
	Réunions des organes de l'ASBL (CA, Bureau,...)	INTERDIT en présentiel Autorisé en distanciel ↳ se référer à la législation adéquate (Justice)		
	Festival, Foire, Salon, Congrès, Conférence	INTERDIT		
	Entretiens et cours en individuels	Jusque 12 ans accomplis	Entretien individuel: Autorisé Cours individuel: Autorisé	Entretien individuel: Autorisé Cours individuel: Autorisé
À partir de 13 ans et jusque 18 ans accomplis		Entretien individuel: INTERDIT Cours individuel: INTERDIT ↳ se référer au protocole lié au décrochage scolaire	Entretien individuel: INTERDIT Cours individuel: INTERDIT ↳ se référer au protocole lié au décrochage scolaire	
Formations de "pair à pair"	Autorisé en extérieur à partir de 13 ans jusque 18 ans accomplis ↳ se référer à la capacité d'accueil			
Entre encadrants	Autorisé en extérieur à partir de 13 ans jusque 18 ans accomplis ↳ se référer à la capacité d'accueil			
Séjours/Stages avec nuitées	Jusque 12 ans accomplis	INTERDIT		
	À partir de 13 ans et jusque 18 ans accomplis	INTERDIT		
Port du masque et distanciation physique (1,5 m)	Jusque 12 ans accomplis	Intérieur:	Distanciation physique et masque non obligatoires	Distanciation physique et masque non obligatoires
		Extérieur:	Distanciation physique et masque non obligatoires	Distanciation physique et masque non obligatoires
	À partir de 13 ans et jusque 18 ans accomplis	Intérieur:	Non-pertinent car activités de jeunesse interdites en intérieur à partir de 13 ans jusque 18 ans	Non-pertinent car activités de jeunesse interdites en intérieur à partir de 13 ans jusque 18 ans
		Extérieur:	Distanciation physique et masques obligatoires . Les masques, sauf pour les activités physiques sportives, sont utilisés correctement. Les contacts physiques intenses sont évités au maximum.	Distanciation physique et masques obligatoires . Les masques, sauf pour les activités physiques sportives, sont utilisés correctement. Les contacts physiques intenses sont évités au maximum.
Encadrants	Obligatoire dans toutes les situations			
Repas et collation	Jusque 12 ans accomplis	Intérieur:	Repas autorisé par bulle de 10. ↳ Les personnes assurant l'encadrement/personnes responsables prennent leur repas séparément et individuellement. Pendant le moment du repas, les personnes assurant l'encadrement peuvent être présentes en portant un masque.	Repas autorisé par bulle de 25. ↳ Les personnes assurant l'encadrement/personnes responsables prennent leur repas séparément et individuellement. Pendant le moment du repas, les personnes assurant l'encadrement peuvent être présentes en portant un masque.
		Extérieur:	Repas autorisé par bulle de 10. ↳ Les personnes assurant l'encadrement/personnes responsables prennent leur repas séparément et individuellement. Pendant le moment du repas, les personnes assurant l'encadrement peuvent être présentes en portant un masque.	Repas autorisé par bulle de 25. ↳ Les personnes assurant l'encadrement/personnes responsables prennent leur repas séparément et individuellement. Pendant le moment du repas, les personnes assurant l'encadrement peuvent être présentes en portant un masque.
	À partir de 13 ans et jusque 18 ans accomplis	Intérieur:	Interdit	Interdit
		Extérieur:	Collation individuelle permise uniquement en extérieur. ↳ Cette collation doit être apportée par le Jeune et ne peut être distribuée par la structure.	Collation individuelle permise uniquement en extérieur. ↳ Cette collation doit être apportée par le Jeune et ne peut être distribuée par la structure.
Règles sanitaires de base	Voir protocole textuel			
Utilisation du matériel	Voir protocole textuel			
Transport vers/depuis le lieu de l'activité	Voir protocole textuel			
Accueil des parents	Voir protocole textuel			
Procédure gestion de cas COVID-19	Voir protocole textuel			
Activités sportives	Se référer au protocole de l'ADEPS			